[illegible] les pillages par une [illegible] [illegible] les pauvres. L'orateur interrompu en [illegible] : Sont-elles riches ?

M. Bouvier. — Je ne prétends pas devoir et plus être riches que pauvres, mais d'organiser une [illegible] pour les classes moyennes [illegible] M. le comte de Boury. — C'est absolument [illegible]

Les petites bourses des pauvres sont des femmes [illegible] qui trouvent gratuitement les vêtements. (Très bien ! très bien !)

M. Bouvier. — Dans la ville que j'administre, pour avoir chez les petites [illegible] des pauvres il faut payer 65 francs par mois.

M. de la Porommarède dit que la supériorité des petites sœurs des pauvres de Nantes a refusé une subvention que le Conseil général lui offrait.

M. F. Fournier dit que certains établissements se procurent des ressources en faisant travailler les hospitalisés.

Les parents d'une personne qui était chez les petites sœurs des pauvres et qui avait laissé au hospice cet enfant à la mort de cette personne et d'autres pu obtenir, au même cas mobilier, ni son lage.

L'orateur estime que personne ne peut contester le principe de la solidarité sociale. Il espère que la Chambre en prononcera comme la commission en faveur de ce principe.

M. Millevoye dit qu'il ne peut pas accepter l'amendement de M. Sibille, et généreuse que soit la pensée qui l'a dicté. Cette loi crée un devoir social, l'orateur n'entend y apporter aucune restriction.

On réclame la clôture.

M. Chauveau-Lagarde parle au milieu du bruit.

La clôture est prononcée.

M. Sibille retire son amendement.

Le paragraphe 1er de l'article 2 est voté.

Ce paragraphe dit que l'assistance est donnée par la commune, ou le département, ou l'Etat au domicile de l'assisté.

Crie ! A ledit.

M. Mirman demande qu'on siège demain. (Protestations, bruits.)

La séance est levée à 6 h. 30.

La Chambre décide de se réunir demain à 3 heures pour continuer les débats sur cette loi d'assistance.

Après séance

Séance utile et fructueuse. Le débat n'a été ni mouvementé, ni passionné et après les déclarations très nettes de M. Millerand, président de la commission d'assurance et de prévoyance sociales, et les explications plus précises et et documentées de M. Bienvenu-Martin, la Chambre a adopté l'article 1er de la loi qui fixe l'obligation de l'assistance.

M. Mirman a demandé qu'on supprimât dans le texte le mot *indigent*. Sous cette réserve que la commission va examiner, l'article se trouve définitivement adopté. La Chambre, qui a l'intention de prendre quelques jours de vacance à l'occasion des fêtes de la Pentecôte, a décidé de tenir demain une séance exceptionnelle pour continuer l'examen de la loi d'assistance. On espère ainsi en finir demain soir.

***

AU SÉNAT

Séance du 29 mai

La séance est ouverte à 3 h. 15, sous la présidence de M. Pallières.

Au début de la séance, M. Pallières fait connaître au Sénat que M. de Lamarzelle, sénateur-conservateur du Morbian, demande à interpeller M. Chaumié sur l'arrêté du 5 mai dernier, qui a suspendu de ses fonctions M. Hunier, professeur au lycée de Valenciennes.

La discussion de cette interpellation est fixée à vendredi prochain.

LA VITESSE DES AUTOMOBILES

Sur la proposition de M. Combes, on décide de discuter immédiatement l'interpellation de M. Le Provost de Launay sur la nécessité de réglementer la circulation des automobiles.

Au début de son développement, le sénateur des Côtes-du-Nord déclare tout d'abord qu'il n'aurait pas insisté si le débat engagé à la Chambre sur la même question lui avait donné satisfaction.

M. le Provost de Launay. — Je ne suis point l'adversaire des automobiles ; mais c'est précisément parce que j'estime qu'il importe d'aider à ses progrès qu'il me paraît nécessaire de prévenir les abus dommis chaque jour par les amateurs de l'automobilisme.

A l'appui de son argumentation, l'orateur cite plusieurs exemples qui montrent le danger que ces sortes de voitures présentent pour la sécurité publique. Il conclut en demandant au Président du Conseil de prendre des mesures de précautions d'autant plus nécessaires qu'en fait les limitations édictées par les règlements actuels ne sont pas et ne peuvent pas être observées.

M. Combes répond à l'interpellateur en renouvelant les déclarations faites par lui à la tribune de la Chambre.

M. Combes. — Le règlement sur la marche des automobiles interdit à ces voitures de faire plus de trente kilomètres à l'heure ; mais les automobilistes dissordre par le parcours même, marchent parfois à des vitesses beaucoup plus considérables.

Que faire à cela ? M. Le Provost de Launay désirerait que les automobiles soient construites de façon différente, suivant les besoins auxquels elles sont destinées. Je ne saurais pas à fond cette question technique. Je ne contesterai de nombre de

[illegible] Je ne saurais en aucun cas en la matière, mais dans laquelle les compétences techniques seront le dernier mot.

Je connais [illegible] les [illegible] prendre. (Très bien ! très bien !)

LA LOI DE DEUX ANS

Après quelques observations de MM. Le Provost de Launay, qui prend acte des déclarations du président du Conseil, et de M. de Monifort, l'incident est clos.

Le Sénat revient ensuite à la discussion de la loi de deux ans.

La Commission de l'armée entre dans les délibérations a supprimé l'article 39 (davantage d'appel.) Cette suppression a eu surtout pour but d'éviter l'incorporation de jeunes gens trop faibles de constitution.

Par voie d'amendement, longuement défendu, MM. Bernard et Garreau demandent le rétablissement de l'article, amendé par M. Deloros défend la décision de la commission de l'armée.

Après avoir entendu MM. Bernard, Garreau et Monifort pour l'amendement, le général André et M. Deloros contre, la suppression des devancements d'appel est maintenue par 205 voix contre 74.

La séance est levée à 6 heures 25 et renvoyée à mercredi prochain 2 heures.

INCIDENT DE COULOIRS

Un incident s'est produit cet après-midi dans la salle des Conférences. M. Combes, président du Conseil, sortant de la salle des séances s'est trouvé en face de M. Anfouin Dubost, sénateur de l'Isère, rapporteur général de la commission des finances et lui a dit assurément d'un ton irrité : « Comment se fait-il qu'ayant été mis en cause dans l'affaire des Chartreux, vous n'ayez pas démenti la bouche ? »

De nombreux sénateurs s'étaient approchés. M. Combes a alors ajouté sans attendre la réponse du sénateur de l'Isère : « Il y a des gens qui prétendent être des amis et qui, pouvant parler, n'ont rien dit. En bien ! je déclare que ces gens-là par leur silence, se sont conduits lâchement et se sont faits les complices des misérables qui vont colportant la calomnie ».

Sur ces mots, le Président du Conseil s'est éloigné. Et comme il s'était arrêté à quelques pas, M. Antonin Dubost l'a rejoint et lui a déclaré : « Je ne connais pas les faits auxquels vous faites allusion. En tout cas, je vous affirme que je ne les aurais pas approuvés.

— « Qu'il y ait un acquiescement de votre part ou non, je l'ignore, mais je maintiens ce que j'ai déjà dit qu'après votre silence vous n'avez pas le droit de vous prétendre de mes amis ».

— « Si vous le prenez sur ce ton-là, alors je n'insiste pas ».

Dans les groupes on a fortement commenté l'incident et M. Le Provost de Launay a annoncé une nouvelle campagne de calomnies en disant : « Vous verrez bientôt l'affaire Waldeck-Rousseau ».

Le sénateur des Côtes du-Nord, poussé par ses collègues, n'a pas voulu préciser, disant : « L'affaire n'est pas encore mûre ».

La commission extraparlementaire des alcools

Paris, 29 mai. — Le comité directeur de la commission extraparlementaire des alcools s'est réuni, ce matin, à neuf heures et demie, au ministère des finances, sous la présidence de M. Magnin.

Il a défini le rôle des sous-commissions, a arrêté le programme d'étude, conformément aux indications apportées par le ministre à la commission plénière.

Après avoir fixé la composition des quatre sous-commissions, le comité directeur a décidé qu'elles seraient convoquées les 4 et 5 juin, à l'effet de se constituer et de nommer leur bureau.

Au cours de la séance, M. Paquet a été désigné pour exercer les fonctions de secrétaire-général de la commission.

A propos d'un journal

Paris, 29 mai. — Les débats d'un très gros procès ont commencé au tribunal de commerce. Une société anglaise a acheté, il y a deux ans, pour 5.000.000 francs, 10.500 actions du *Matin*, 28.000 parts de fondateur et les parts de M. Poidatz dans le *Français*.

La Société prétend aujourd'hui qu'elle a été trompée sur la valeur des titres et qu'elle a payé trop cher.

Elle assigne M. Poidatz en résiliation de la vente et en paiement de 250.000 francs de dommages-intérêts. M. Poidatz demande au tribunal de se déclarer incompétent et réclame reconventionnellement 500.000 francs de dommages-intérêts.

Les médailles d'honneur au Salon

Paris, 29 mai. — Au Salon des Artistes Français la médaille d'honneur pour la peinture a été décernée après trois tours de scrutin à M. Gabriel Ferrier, de Nîmes.

Pour la sculpture c'est M. Hennaux qui obtient la médaille d'honneur et pour la gravure et la lithographie c'est M. Brune-Dubaines.

L'affaire Henry-Reinach

Paris, 29 mai. — Le Cour d'appel a confirmé le jugement de première instance condamnant M. J. Reinach à payer 500 fr. de dommages-intérêts à Mme Henry et à 500 autres francs au fils de cette dernière.

Les automobiles

Paris, 29 mai. — M. Henri de Rothschild [illegible] M. de Forbesney, [illegible] M. Prévost, [illegible] Colol-a tombe sur la tête.

M. de Rothschild a transporté lui même le blessé à l'hôpital. Il était dégagé en coupé. A lui verser une forte indemnité.

— On voulait tenter une expédition sur M. Lauraine-Barron, qui a été élimoné de la course Paris-Madrid, mais le blessé est dans un état qui ne lui permettrait point de supporter le chloroformisation.

— Le chauffeur de M. Marcel Renault a été reconduit hier à Paris.

L'espion Balluet

Nancy, 29 mai. — Caupion Balluet, dans le procès duquel l'instruction allait être close, a écrit qu'il se décidait à avouer et qu'il allait passer des aveux.

La perte du paquebot « Ville-de-Cherbourg »

Cherbourg, 29 mai. — Le paquebot *Ville-de-Cherbourg*, qui avait à bord onze hommes d'équipage et onze marins destinés à former l'équipage de *Feuillig*, en se mettant à Cherbourg, parait avoir disparu dans la traversée du Havre à Cherbourg.

Un télégramme parvenu à l'adresse de l'armateur annonce qu'il est à découverte d'un cadavre à dix milles environ du cap La Hève.

Cet homme du chaut que ce cadavre a été repêché; son identité a pu être établie. Dans le cadre, on a trouvé un retrouvé un mandat de 20 fr., émis à Lamaton, au profit de Kergoat. Or, Kergoat était embarqué dans l'équipage de la *Ville-de-Cherbourg*.

Les torpilleurs des sémaphores mobiles de Cherbourg et de Dunkerque, envoyés en reconnaissance sur le trajet qu'aurait dû accomplir le vapeur, n'ont rien retrouvé.

Monsieur Anatole France et les moines

Rome, 29 mai. — Dans une lettre au *Giornale d'Italia*, M. Anatole France accentue encore ses récentes déclarations, et exprime l'espoir que les Chambres poursuivra résolument l'exécution de sa tâche.

« Il n'est pas facile, dit-il, de réduire les moines à la raison, car ils ont des liens étroits avec l'aristocratie et la démocratie rétrograde. La République se défend un peu tard, mais elle fera une lutte sans quartiers. Si les cléricaux l'emportaient, la cause de la liberté serait perdue pour longtemps, le développement intellectuel du pays serait entravé. Mais les cléricaux ne l'emporteront pas et la France n'aura pas le sort de l'Espagne ».

Dans le Sud-Oranais

Paris, 29 mai. — La *Patrie* publie la dépêche suivante :

« Oran, 29 mai. — Un convoi d'Aniera a été attaqué dans les environs de Figuig. Les morts et les blessés sont nombreux. L'artillerie est arrivée par voie rapide. La situation est grave ».

Le frère du sultan du Maroc

Madrid, 29 mai. — Une dépêche de Ceuta dit que le frère du sultan serait mort empoisonné.

FAITS DIVERS

VOL DE TROIS MILLIONS

Nice, 29 mai. — La police s'occupe activement de rechercher les auteurs d'un vol commis le 20 mars dernier, chez Mme Quartara, demeurant à Cannie-Mouferrato (Italie).

Pendant une villégiature de cette dame, les malfaiteurs firent sauter le coffre-fort avec une cartouche de dynamite. Ils s'emparèrent des valeurs au porteur estimées trois millions.

Or, ces jours derniers, la police de Nice a arrêté trois italiens qui proposaient à la banque Lautard l'achat de titres italiens dont ils n'ont ou indiquer la provenance. On croit tenir la bonne piste.

MEURTRIER ASSIÉGÉ

Auxerre, 29 mai. — Un nommé Barreuil, à Vermenton (Yonne), a tiré et mais des coups de fusil sur un nommé Fournier, et l'a blessé très grièvement.

Le meurtrier s'est ensuite barricadé dans sa chambre. Il menace de tuer à coup de fusil ceux qui tenteront de l'approcher. On a mis la maison en état de siège, mais on emploiera la persuasion avant de recourir à la force pour arrêter Barreuil.

SOLDAT CONDAMNÉ A MORT

Oran, 29 mai. — Le conseil de guerre d'Oran a condamné aujourd'hui à la peine de mort le fusilier Claude Guillaume, de la 3e compagnie de discipline, inculpé d'outrages et voies de fait sur les sergents Maurey et Butiet.

HORRIBLE DRAME DE JALOUSIE

Milan, 29 mai. — Un horrible drame dû à la jalousie vient d'être découvert. Il y a quelques jours, les paysans qui allaient au port de Gênes, trouvaient flottant sur l'eau, dans un sac, les débris d'un corps de femme auxquels se trouvait jointe, chose curieuse, une tête d'homme. On a pu constater aujourd'hui que les débris du corps féminin étaient ceux d'Ernestine Bolière. Ernestine était une femme d'une admirable beauté. Son mari, profondément jaloux d'elle, l'avait assassinée à coup de couteau, et, à la suite d'une scène terrible, qu'avait détruite les meubles et dont les [illegible] étaient allés à Gênes pour jeter les restes à l'eau.

C'est pour déjeuner la police qu'Alberto Olivo avait pris dans le [illegible] d'un [illegible] d'homme qu'il avait tués dans le laboratoire de son frère, médecin et anatomiste connu.

Le monstrueux O-bello a été arrêté et a tout avoué.

Dernière Heure

Une ville qui s'effondre

Londres, 29 mai. — La ville de Nothwell située dans le centre des charbonnages d'Ecosse s'effondre graduellement. Dans toutes les parties de la ville, des réparations et des bossements se produisent. Le premier effondrement observé a eu lieu sur le chemin de fer. L'hôpital exigé il y a quelques années qui a coûté 50.000 livres est très endommagé.

L'école supérieure au centre de la ville est plus atteinte encore. Le Bibliothèque est fendu depuis les fondations jusqu'à la coupole.

Réunion des groupes de Gauche

Paris, 29 mai — Tandis qu'on discutait en séance la proposition de loi relative à l'assistance aux vieillards, les délégués des groupes de Gauche tenaient une réunion d'une importance énorme. On avait parlé de dislocation du bloc ; un vent de discorde avait soufflé pendant quelques jours ; mais l'heure actuelle tous les malentendus sont dissipés.

Les républicains ont compris que toute dépression dans leurs rangs aurait pour unique résultat de favoriser l'espoir de la réaction, et l'entente aujourd'hui est complète, plus absolue que jamais.

C'est M. Etienne, président du groupe démocratique qui a proposé le maintien du bloc, qui a tenu, dans sa réunion d'aujourd'hui, à condamner toutes les manœuvres faites pour disloquer la majorité ministérielle.

C'est lui qui a insisté sur la nécessité de couper court à toutes les tentatives de division et il a dit qu'il importait, dans l'intérêt supérieur de la République, de marcher unis dans toutes les batailles qui restent à livrer.

Un échange de conventions a eu lieu ensuite et on paraissait être d'accord pour accepter, en ce qui concerne les demandes d'autorisation de femmes, la procédure antérieurement acceptée par le bloc.

On entendra demain, à ce propos, le président du Conseil. Enfin, il a été décidé qu'en ce qui concerne l'impôt sur le revenu on prendrait pour base de discussion le projet présenté par le gouvernement et qu'avant tout on rechercherait un terrain transactionnel qui put remettre d'accord tous les démocrates.

Tous les républicains se félicitent, dans les couloirs, d'apprendre ces bonnes dispositions des divers éléments de la majorité.

En revanche l'opposition manifestait quelque rage en constatant que toutes ses mêmes calomnieuses n'avaient en somme servi qu'à reconsolider le bloc.

Le « Bambara »

Marseille, 29 mai. — L'amiral Rouvier a été prévenu cet après-midi qu'une bouée provenant du navire perdu *Bambara* venait d'être retrouvé entre Bône et Philippeville, près le cap Tembouck.

C'est par les soins de la marine à Bône que les autorités maritimes de Marseille ont été prévenues de cette découverte. On se rappelle que le *Bambara*, chargé de dynamite, a fait explosion en mer.

La perte de la « Ville de Cherbourg »

Cherbourg, 29 mai. — Il ne fait plus de doute que le paquebot la « Ville de Cherbourg » ait été perdu corps et biens. Outre les trouvailles du torpilleur de malage et d'une casquette, on a reproché le cadavre d'un chien appartenant à l'équipage.

Orage violent

Cherbourg, 29 mai. — Un orage épouvantable accompagné d'une pluie diluvienne, sévit sur Cherbourg et environs.

Trois torpilles de fond ont éclaté à la passe ouest à la suite des commotions électriques. Cherbourg est plongé dans l'obscurité.

Demandez le CATALOGUE de **Modes et Confections p. Dames** GALERIES LILLOISES, 45, rue Nationale, Lille.

Chronique Régionale

UNE EXPLOSION à la Ronderie

A la fabrique d'explosifs de M. de Bar

Vendredi, à une heure de l'après-midi, une explosion s'est produite chez M. de Bar, artificier au hameau de la Ronderie. Fort heureusement il n'y a eu aucun accident de personne, mais les dégâts matériels sont importants.

La fabrique d'explosifs

Le hameau de la Ronderie est situé à un kilomètre de Marcq-en-Barœul. Il est occupé entièrement par la fabrique d'explosifs de M. de Bar. Au-delà des fossés qui entourent la maison d'habitation et les magasins de M. de Bar, se trouvent huit pavillons de bois de dimensions inégales. Les uns avaient 25 mètres de longueur sur 5 mètres de largeur, les autres 10 mètres.

Chaque pavillon était entouré d'arbres pour diminuer, autant que possible, l'importance des explosions dans le cas où celles-ci se seraient produites.

La fabrique proprement dite des explosifs est située dans ces pavillons. Elle occupe une trentaine d'ouvriers et ouvrières. Deux de ces pavillons ont été brûlés avec leur contenu.

L'explosion

A une heure de l'après-midi, M. De Bar déjeunait, tandis que son personnel se reposait sous les arbres en attendant l'heure de la reprise du travail.

A ce moment, une violente détonation retentit. Successivement les pièces d'artifices firent explosion. Ce fut un tintamarre infernal qui fut entendu à plusieurs kilomètres à la ronde. Le village de Marcq-en-Barœul en sursauta.

Une épaisse fumée sortit des arbres de la Ronderie et bientôt on vit des flammes. Le premier moment de stupeur passé chacun s'empressa de combattre l'incendie.

La fabrique, heureusement, dispose d'une pompe à incendie assez puissante. On se contenta de préserver les pavillons qui n'étaient pas atteints malgré les explosions successives qui rendaient dangereuse l'approche du foyer. Après quelques heures de travail on réussit à se rendre maître du feu. Quand les pompiers de Marcq arrivèrent sur les lieux tout danger était conjuré.

Les causes de l'explosion

Près de l'un des pavillons incendiés les ouvriers avaient placé, pour les faire sécher, quelques pièces d'artifices composées d'un mélange de chlorate de potasse, d'oxychlorure de cuivre et de quelques sels. Ces produits très facilement inflammables firent explosion sous l'action de la chaleur du soleil très ardent en ce moment.

M. De Bar avait fabriqué plusieurs bombes destinées au char Valsaier, pour la cavalcade de Roubaix.

Par bonheur, dans la matinée ces pièces avaient été retirées des pavillons atteints.

Cette explosion n'aura donc aucune répercussion sur la beauté des fêtes de Roubaix.

Les dégâts

Les dégâts s'élèvent à 7.000 francs environ. M. De Bar n'est pas assuré, aucune compagnie d'assurances ne voulant courir le risque d'assurer une industrie aussi dangereuse.

Il y a deux ans, une explosion semblable, et à la même fabrique, causa la mort de trois ouvriers. D'autre part, M. de Bar, dont la fabrique se déclare, il y a une quinzaine d'années, chez M. De Bar, alors qu'il habitait Lille, rue Nationale.

LA CATASTROPHE D'ARRAS

Funérailles des victimes

Les funérailles des victimes de la catastrophe d'Arras ont eu lieu vendredi matin au milieu d'une affluence considérable. Sur tout le parcours, les rues étaient bordées de maisons fermées. Toute la ville était véritablement en deuil.

Les levées du corps de Mlle Courcot, de Mme Boury, de Mlle Hardhuin a eu lieu successivement.

Le cercueil contenant les restes de Mlle Courcot avait été déposé dans la chapelle de la citadelle.

A 10 heures 1/2, a lieu la levée du corps de Mlle Courcot.

Le deuil est conduit par son frère, le jeune marié, dont la douleur fait peine à voir.

Aussitôt après, on remarque MM. le général Rydzkausch, chef d'état-major du général Lanrezac, le général de division de Germiny, le général de brigade Barry, le préfet du Pas-de-Calais, l'état-major de la division d'Arras, tous les officiers de la garnison; MM. Lenglet, maire, entouré de ses adjoints et des conseillers municipaux; Buelet, secrétaire général de la Préfecture.

MM. Le Goff, trésorier payeur général; Leloup, conseiller général; Doutremouich et Bioy, conseillers d'arrondissement; Dujarnine, juge d'instruction; Gouvenant et Lequien, juges; Destelier, substitut; P. Michonneau, président du tribunal de commerce; Gerbore et Villey, conseillers de préfecture; les chefs de services administratifs, les officiers de gendarmerie, les officiers de la compagnie de pompiers, les professeurs du collège et de l'école normale, de nombreux membres de l'enseignement, au complet, de la corporation des avocats, etc., etc.

Presque tous les ministères du 3e de ligne et du génie, avec du régiment, du recrutement, suivaient le convoi.

Le poêle de la Citadelle rendait les honneurs au passage du cortège.

Le cortège s'arrête ensuite rue des Promenades pour la levée du corps de Mme Boury.

Le cercueil est recouvert de couronnes et de fleurs. Parmi les couronnes, on remarque celle du personnel de l'école des sourds-muets.

M. Boury, officier d'administration de 1re classe du génie, conduit le deuil, ayant à ses côtés M. Dumont, frère de Mme Boury et beau-frère de Mlle Marcelle Hardouin ; les autres membres de la famille viennent ensuite accompagnés d'amis et d'amies de la regrettée défunte.

Le corbillard prend la tête du cortège, suivi de celui transportant le corps de Mlle Courcot, Le chant de la Marseillaise retentit sur la place Victor Hugo, rues Neuve Saint-Etienne, des Capucins, St-Aubert, place du Théâtre, rue des Murs Saint-Vaast.

Il arrive près de la citadelle pour la troisième levée de corps celui de Mlle Hardhuin.

La chapelle mortuaire, toute tendue de draperies blanches et blanches et illuminée de nombreuses lumières est très remarquable.

Fleurs, bouquets et couronnes s'amoncellent sur le cercueil qui est placé sur un catafalque autour duquel marchent quatre jeunes filles amies de pension de la malheureuse enfant.

Le père de celle-ci, M. Jules Hardhuin, fait pitié. Il ne cesse de tenir dans ses bras le coussinet de la maison mortuaire à la Cathédrale, et il n'avance que péniblement au bras d'un ami. M. Patoux, qui a perdu tout deux de ses enfants atteints dans la catastrophe.

Des sapeurs du génie emportent les morts depuis l'entrée de l'église jusqu'au catafalque dressé à l'autel du chœur.

Les trois cercueils ont été placés côte à côte. Tout autour ont été entassées les fleurs et les couronnes qu'on avait portées à la main ou placées sur le corbillard.

A midi et demie, la cérémonie religieuse prenait fin et le cortège se rendait au cimetière en passant par la gare où le convoi avait été retenu pour le transport du corps de Mme Boury qui sera inhumé dans son pays natal (département de la Saône-et-Loire).

Les cercueils de Mlle Courcot ont été mises dans le wagon mortuaire ; cependant que toutes les autorités civiles et militaires aliaient serrer la main de l'infortuné mari dont la douleur ne pouvait se contenir.

Le cortège s'est dirigé ensuite vers le cimetière pour l'inhumation des deux autres victimes.

Rue de Douai, sur la route du Cimetière et dans la Nécropole la foule était encore très dense.

Le cercueil de Mlle Courcot a été mis en terre, d'abord, puis celui de Mlle Hardhuin a été placé dans un caveau provisoire.

Les sympathies civiles et militaires et les nombreux amis des familles si cruellement frappées ont salué une dernière fois MM. Courcot, Hardhuin et leurs parents.

Pénible incident au cimetière. — Une tentative de suicide

Au moment où se terminait cette funèbre cérémonie, les assistants ensemblent soudain la détonation d'un coup de feu. Sur le moment, personne n'y prit garde ; mais bientôt on vit une jeune femme affolée sur une tombe, et tenant encore en main un revolver de petit calibre. C'était Mme Berthe Duroux — née Berthe Dubois — qui venait de se tirer un coup de feu dans le côté gauche, sur la tombe de son mari, tué accidentellement le 45 avril dernier, en gare d'Achiet.

Un général du 3e génie et plusieurs de ses camarades la transportèrent immédiatement chez le concierge du cimetière où elle reçut les soins de M. le docteur Flasquin.

La blessure était heureusement sans gravité, la balle ayant glissé sur une côte.

La malheureuse jeune femme a été ensuite reconduite chez son père, rue Saint-Breugère.

Elle est mère de deux enfants âgés de un an et deux ans et demi.

Cet incident a causé une vive émotion dans l'assistance.

Remerciements à la troupe

Le colonel Gambier, commandant le 3e génie, a adressé aux soldats sous son commandement, l'ordre ci-après, sous le titre : *Remerciements à la troupe :*

Le colonel rend compte à l'autorité militaire des actes de dévouement qui se sont produits dans la soirée du 23 mai, pendant l'incendie de la Citadelle.

M. le général commandant le 1er corps a félicité les auteurs de ces actes et exprimé leur vive pour avoir celle de leur prochain.

De son côté, le colonel adresse tous ses remerciements aux officiers et aux hommes de troupe du régiment pour l'empressement qu'ils ont mis à sauver les archives du corps et le mobilier des ménages habitant le bâtiment incendié.

Nouvelles des blessés

Nous avons le devoir de donner des nouvelles des blessés en traitement à l'hôpital ou soignés chez eux.

A l'hôpital, d'une façon générale, tous sont dans un état un peu amélioré, sauf Mlle Berthe Salomé, dont la fièvre suit une progression ascendante qui inquiète les médecins et qui tourmente le malade.

Mlle Lucie Cauchy, M. Andrès est mieux bien qu'hier, l'amélioration constatée ne s'étant pas maintenue ; d'autre part, M. Courcot paraît bien qu'il ait légèrement mieux ; une enflure du bras qui persiste ; il en est de même pour Mme Courcot-Salomé, la mariée.

Chez les blessés, soignés à domicile, Mme J. Birdinin, malgré la gravité de ses blessures, qu'elle a ressentie est dans une situation plus rassurante. Les autres blessés vont aussi bien que possible et on peut espérer qu'ils seront sortis sous peu de jours.

FEUILLETON 271

LES MYSTÈRES DE PARIS

Par Eugène SUË

SEPTIÈME PARTIE

— Mais, docteur...

— Mais c'est un fait... répliqua M. Griffon, absorbé par l'amour de son art. Pour constater la présence d'un liquide étranger dans les poumons, Goodwin a plongé plusieurs fois des chats et des [illegible] dans des bocaux d'encre pendant [illegible] heures, les en a retirés vivants, et a disséqué ces malfaiteurs quelque temps après... Eh bien ! il n'est contestable par la dissection que l'encre avait pénétré dans les poumons, et que la présence de cette liqueur dans les organes de la respiration n'avait pas causé la mort des [illegible]

Le comte connaissait le médecin, excellent homme au fond, mais que sa passion [illegible] pour la science faisait souvent [illegible]

— Avez-vous au moins quelque espoir ? lui demanda M. de Saint-Remy avec impatience.

— Les extrémités du sujet sont bien froides, dit le médecin, il reste peu d'espoir.

— Ah ! mourir à cet âge... malheureuse enfant !... c'est affreux.

— Pupille fixe... dilatée... reprit le docteur impassible en soulevant du bout du doigt la paupière glacée de Fleur-de-Marie.

— Homme étrange ! s'écria le comte avec indignation, on vous croirait impitoyable, et je vous ai vu veiller auprès de mon fils des nuits entières... Jeunesse et votre frère, vous vous en souviendrez, vous avez été pour moi plus admirablement dévoué.

Le docteur Griffon, tout en s'occupant de secourir Fleur-de-Marie, répondit qu'comte sans le regarder, avec un langage imperturbable : — J'ai pu, si vous croyez qu'en sauvant dans les jours une fièvre atroce aussi merveilleusement bien compliquée, aussi curieuse à étudier que celle que vous aviez ! C'était admirable... mon bon ami, admirable ! Stupeur, délire, convulsions des membres, syncopes, elle réunissait les symptômes les plus variés, votre chère fièvre ; vous avez même été, chose rare, très-rare et éminemment intéressante... vous avez même été affecté d'un état partiel et momentané de paralysie, s'il vous plaît... Rien que pour ce fait, votre maladie avait droit à tout mon dévouement ; vous m'offrez une magnifique étude ; car, franchement, mon cher ami, tout ce que je dirais en morale, c'est de rencontrer encore une aussi belle fièvre... mais on n'a pas ce bonheur-là deux fois.

Le comte haussa les épaules avec impatience.

Ce fut à ce moment que Martial descendit appuyé sur les bras de la Louve, qui avait pris, on le sait, par dessus ses vêtements mouillés, un manteau de tartan appartenant à Calabasse.

Frappé de la pâleur de l'enfant de la Louve... il n'y a rien, mon bon ami, dans huit jours, le blessé pourra se servir de ses mains.

— Vrai, monsieur ! mon mari ne sera pas estropié ! s'écria la Louve avec reconnaissance.

Le docteur secoua la tête négativement.

— Et la Gouedeuse, monsieur, elle vivra, n'est-ce pas, demande la Louve. Oh ! si fait qu'elle vive, mot et mon mari sauvé par dévoue tant ! Puis, en prononçant vers Martial Pauvre petite, le voilà celle dont je te parlais... c'est elle pourtant qui sera peut-être la cause de notre bonheur ; c'est elle qui m'a donné l'idée de venir à toi le dire tout ce que je t'ai dit... Vot's donc le hasard qui fait que je la sauve... et ici encore !...

— C'est notre Providence... dit Martial, frappé de la beauté de la Gouedeuse. Quelle figure d'ange. Ohi elle vivra, n'est-ce pas, monsieur le docteur.

— Je n'en sais rien, dit le docteur ; mais d'abord peut-elle rester ici, sans-belle les soins nécessaires ?

— Ici, s'écria la Louve, mais en mon asile ici !

— Tais-toi, tais-toi, dit Martial.

Le comte et le docteur regardèrent la Louve avec surprise.

— La maison de Ville est mal famée dans le pays... cela ne m'étonne guère, dit à demi-voix le médecin à M. de Saint-Remy.

— Vous avez donc été victime de violences ? demanda le comte à Martial. Ces blessures, qui vous les a faites ?

— Ce n'est rien, monsieur... j'ai eu les [illegible] ; Goudemont et Lequien, juges ; Destelier, substitut ; P. Michonneau, président du tribunal de commerce ; Gerbore et Villey, conseillers de préfecture ; les chefs de services administratifs, les officiers de gendarmerie, les officiers de la compagnie de pompiers, les professeurs du collège et de l'école normale, de nombreux membres de l'enseignement, au complet, de la corporation des avocats, etc., etc.

Presque tous les ministères du 3e de ligne et du génie, avec du régiment, du recrutement, suivaient le convoi.

Le poêle de la Citadelle rendait les honneurs au passage du cortège.

Le cortège s'arrête ensuite rue des Promenades pour la levée du corps de Mme Boury.

Le cercueil est recouvert de couronnes et de fleurs. Parmi les couronnes, on remarque celle du personnel de l'école des sourds-muets.

M. Boury, officier d'administration de 1re classe du génie, conduit le deuil, ayant à ses côtés M. Dumont, frère de Mme Boury et beau-frère de Mlle Marcelle Hardouin ; les autres membres de la famille viennent ensuite accompagnés d'amis et d'amies de la regrettée défunte.

Le corbillard prend la tête du cortège, suivi de celui transportant le corps de Mlle Courcot. Le chant de la Marseillaise retentit sur la place Victor Hugo, rues Neuve Saint-Etienne, des Capucins, St-Aubert, place du Théâtre, rue des Murs Saint-Vaast.

Il arrive près de la citadelle pour la troisième levée de corps celui de Mlle Hardhuin.

La chapelle mortuaire, toute tendue de draperies blanches et blanches et illuminée de nombreuses lumières est très remarquable.

Fleurs, bouquets et couronnes s'amoncellent sur le cercueil qui est placé sur un catafalque autour duquel marchent quatre jeunes filles amies de pension de la malheureuse enfant.

Le père de celle-ci, M. Jules Hardhuin, fait pitié. Il ne cesse de tenir dans ses bras le coussinet de la maison mortuaire à la Cathédrale, et il n'avance que péniblement au bras d'un ami. M. Patoux, qui a perdu tout deux de ses enfants atteints dans la catastrophe.

Des sapeurs du génie emportent les morts depuis l'entrée de l'église jusqu'au catafalque dressé à l'autel du chœur.

Les trois cercueils ont été placés côte à côte. Tout autour ont été entassées les fleurs et les couronnes qu'on avait portées à la main ou placées sur le corbillard.

A midi et demie, la cérémonie religieuse prenait fin et le cortège se rendait au cimetière en passant par la gare où le convoi avait été retenu pour le transport du corps de Mme Boury qui sera inhumé dans son pays natal (département de la Saône-et-Loire).

Les cercueils de Mlle Courcot ont été mises dans le wagon mortuaire ; cependant que toutes les autorités civiles et militaires aliaient serrer la main de l'infortuné mari dont la douleur ne pouvait se contenir.

Le cortège s'est dirigé ensuite vers le cimetière pour l'inhumation des deux autres victimes.

Rue de Douai, sur la route du Cimetière et dans la Nécropole la foule était encore très dense.

Le cercueil de Mlle Courcot a été mis en terre, d'abord, puis celui de Mlle Hardhuin a été placé dans un caveau provisoire.

Les sympathies civiles et militaires et les nombreux amis des familles si cruellement frappées ont salué une dernière fois MM. Courcot, Hardhuin et leurs parents.

Pénible incident au cimetière. — Une tentative de suicide

Au moment où se terminait cette funèbre cérémonie, les assistants ensemblent soudain la détonation d'un coup de feu. Sur le moment, personne n'y prit garde ; mais bientôt on vit une jeune femme affolée sur une tombe, et tenant encore en main un revolver de petit calibre. C'était Mme Berthe Duroux — née Berthe Dubois — qui venait de se tirer un coup de feu dans le côté gauche, sur la tombe de son mari, tué accidentellement le 45 avril dernier, en gare d'Achiet.

Un général du 3e génie et plusieurs de ses camarades la transportèrent immédiatement chez le concierge du cimetière où elle reçut les soins de M. le docteur Flasquin.

La blessure était heureusement sans gravité, la balle ayant glissé sur une côte.

La malheureuse jeune femme a été ensuite reconduite chez son père, rue Saint-Breugère.

Elle est mère de deux enfants âgés de un an et deux ans et demi.

Cet incident a causé une vive émotion dans l'assistance.

Remerciements à la troupe

Le colonel Gambier, commandant le 3e génie, a adressé aux soldats sous son commandement, l'ordre ci-après, sous le titre : *Remerciements à la troupe :*

Le colonel rend compte à l'autorité militaire des actes de dévouement qui se sont produits dans la soirée du 23 mai, pendant l'incendie de la Citadelle.

M. le général commandant le 1er corps a félicité les auteurs de ces actes et exprimé leur vive pour avoir celle de leur prochain.

De son côté, le colonel adresse tous ses remerciements aux officiers et aux hommes de troupe du régiment pour l'empressement qu'ils ont mis à sauver les archives du corps et le mobilier des ménages habitant le bâtiment incendié.

Nouvelles des blessés

Nous avons le devoir de donner des nouvelles des blessés en traitement à l'hôpital ou soignés chez eux.

A l'hôpital, d'une façon générale, tous sont dans un état un peu amélioré, sauf Mlle Berthe Salomé, dont la fièvre suit une progression ascendante qui inquiète les médecins et qui tourmente le malade.

Mlle Lucie Cauchy, M. Andrès est mieux bien qu'hier, l'amélioration constatée ne s'étant pas maintenue ; d'autre par. M. Courcot paraît bien qu'il ait légèrement mieux ; une enflure du bras qui persiste ; il en est de même pour Mme Courcot-Salomé, la mariée.

Chez les blessés, soignés à domicile, Mme J. Birdinin, malgré la gravité de ses blessures, qu'elle a ressentie est dans une situation plus rassurante. Les autres blessés vont aussi bien que possible et on peut espérer qu'ils seront sortis sous peu de jours.

Le comte connaissait le médecin, excellent homme au fond, mais que sa passion [illegible] pour la science faisait souvent [illegible]

— Avez-vous au moins quelque espoir